

<b>AXE</b>	<b>1</b>	<b>Atténuation et adaptation au changement climatique par la performance</b>
<b>Action</b>	<b>1.3</b>	Petits investissements en élevages avicoles
<b>Type de crédits</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	<input type="checkbox"/> Fonctionnement

<b>Contexte, enjeux et réalisations antérieures</b>	<p>Le parc existant en volailles de chair sous SIQO est composé de 1 500 bâtiments de 400 m<sup>2</sup> d'élevage de volailles Label Rouge et Bio et de 300 bâtiments de 60 m<sup>2</sup> d'élevage de volailles sous AOC/AOP, soit un total de 1 800 bâtiment pour une superficie totale de 618 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>La rénovation régulière de ce parc est nécessaire afin de garder un niveau de production sur la région. De plus, les attentes sociétales poussent les organisations de production à modifier le cahier des charges des productions sous SIQO.</p> <p>Ces modifications nécessitent des investissements afin de garder « à niveau » le parc existant. La création de sites nouveaux devient de plus en plus compliquée, du fait du respect des normes environnementales qui imposent notamment l'information du public. Ceci renforce la nécessité de rénover le parc bâtiments existant.</p> <p>Ce parc permet d'alimenter en volailles régionales les abattoirs locaux qui sont souvent mixtes (production standard, certifié et Label).</p> <p>Les enjeux régionaux sont le maintien de la production de volailles de chair sous SIQO en région à l'horizon 2030 et le maintien de la compétitivité de la filière régionale. A noter que des enjeux similaires existent en productions de poules pondeuses et en productions conventionnelles où de petites rénovations sont parfois nécessaires.</p> <p>L'enjeu de ces investissements existe aussi chez les éleveurs commercialisant en circuit court, avec notamment des enjeux nombreux en terme de biosécurité, vis-à-vis de l'influenza aviaire et de la salmonelle.</p> <p>Cette action avait été mise en place lors du précédent plan de filière et avait rencontré un grand succès avec un dépassement de 100 000€ par rapport à l'enveloppe initialement prévue.</p>
<b>Objectifs stratégiques</b>	La rénovation des élevages de volailles pour les projets de moins de 10 k€ n'est pas éligible au programme PCAE du fait du niveau des investissements à réaliser.
<b>Descriptif détaillé l'action et sous actions</b>	Les demandes d'aides seront envoyées « au fil de l'eau » par les éleveurs ou par leurs techniciens pour permettre des investissements des moins de 10 000€. Ceux-ci concerneront 3 grandes thématiques principales : investissements pour limiter le réchauffement climatique, pour répondre à de nouvelles exigences de cahiers des charges et/ou pour améliorer la biosécurité.
<b>Calendrier de réalisation</b>	Programmation annuelle des projets par les structures porteuses de l'action pour le compte des agriculteurs ou en direct par les agriculteurs dans le cadre d'indépendants.
<b>Porteur du projet</b>	AFIVOL
<b>Bénéficiaires éligibles et inéligibles</b>	<u>Bénéficiaires éligibles</u> Elevage avicole de la région Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Partenaires</b>	-
<b>Dépenses éligibles et non éligibles</b>	<u>Dépenses éligibles</u> - <b>Adaptation au changement climatique</b> : investissement d'équipement permettant d'avoir une ambiance satisfaisante pour le bien-être des animaux : ventilation, systèmes de

**PLAN FILIERE 2023-2027**

	<p>refroidissement (brumisation, brasseurs, extracteurs), régulation, échangeurs récupérateurs de chaleurs, réserve d'eau en citerne souple</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Atténuation changement climatique</b> : via l'amélioration des performance grâce à des matériels pour améliorer l'efficacité alimentaire (pesons, changement chaînes d'alimentation) et d'abreuvement (changement système abreuvement, pompe doseuse), et <b>systèmes et matériels permettant de réaliser des économies en eau et/ou en énergie</b> : isolation et étanchéité, rénovation d'équipements et de matériel (électrique : alimentation, éclairage ; gaz : chauffage, eau : équipements facilement nettoyables, abreuvement, récupérateurs pour les opérations de nettoyage / désinfection, pompes doseuses), systèmes de régulation, rénovation isolation</li> <li>- <b>Système permettant une amélioration de la biosécurité sur les élevages</b> : sas et/ou local sanitaire supplémentaires, amélioration du sas, dalle béton, gouttière, avec ou sans système de récupération d'eaux de pluie, protection des abords, gestion des cadavres, protection des litières, dispositif anti-intrusion de la faune sauvage (filets, ...) ,aménagement des parcs réduits (clôture,...)</li> <li>- <b>Adaptations aux cahiers des charges bien-être animal</b> (exemple non exhaustifs : perchoirs, abreuvoirs profonds, baies vitrées pour bâtiment Louisiane, système de marquage des œufs à la ferme)</li> </ul> <p>Liste non exhaustive</p>
<p><b>Modalités d'intervention</b></p>	<p><u>Taux</u> : 40% maximum</p> <p><u>Plancher de dépenses</u> : 4 000 € au total</p> <p><u>Plafond de dépenses</u> : inférieur strictement à 10 000 €</p>
<p><b>Conditions d'éligibilités</b></p>	<p><u>Nombre de demande par an</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage &lt; 150m<sup>2</sup> : 2 demande maximum pour la durée du plan (2023-2027)</li> <li>- Elevage &gt; 150m<sup>2</sup> : maximum de 1 demande par bâtiment pour la durée du plan (2023-2027)</li> </ul> <p><u>Implantation Auvergne-Rhône-Alpes</u></p>
<p><b>Modalités de dépôt des demandes, gestion de l'aide</b></p>	<p><u>Portail des aides</u></p> <p><u>Dépôt par un intermédiaire</u> <b>Oui Non</b></p> <p><u>Convention de reversement</u> <b>Oui Non</b></p>
<p><b>Principes de sélection des projets et d'arbitrages budgétaires</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Pré instruction technique déléguée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Instruction directe</b></p> <p><input type="checkbox"/> Soumis à l'avis d'un comité technique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Conformité avec les critères de l'action, au fil de l'eau enveloppe ouverte</b></p> <p><input type="checkbox"/> Comité de sélection</p> <p><input type="checkbox"/> Appel à manifestation d'intérêt</p> <p><input type="checkbox"/> Appel à projets</p>
<p><b>Pièces à joindre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du ou des devis correspondants</li> <li>- Relevé d'identité bancaire</li> <li>- Fiche INSEE (Avis de situation au répertoire SIRENE)</li> <li>- Extrait de Kbis de moins de 3 mois</li> <li>- Procès-verbal d'AG ou de conseil d'administration donnant délégation au représentant légal de la structure à solliciter une subvention (sauf si les statuts donnent cette autorisation). Pour les entreprises unipersonnelles (EURL, SASU)</li> </ul>

**PLAN FILIERE 2023-2027**

	<p>une attestation suffit. Si la demande d'aide est signée par l'ensemble des associés, ce document n'est pas nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de conformité du projet complétée et signée par un technicien.</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel de l'action sur la durée du programme</b>	Subvention demandée : 300 000 € soit 1 500 000 € sur 5 ans
<b>Cofinanceurs</b>	Cofinancement par les bénéficiaires
<b>Justificatifs à fournir par les bénéficiaires pour obtenir le versement de l'aide</b>	<p>Compte rendu technique de réalisation comprenant :</p> <p>Obligations de communication (rédaction type) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non</li> <li>- &lt; 5000€ photo logo</li> <li>- &gt;5000€ panneau</li> <li>- Autre</li> </ul>
<b>Evaluation Indicateurs de suivi et de résultats Valorisation des résultats</b>	Nombre de projets d'investissements déposés
<b>Les contrôles réalisés pour le paiement</b>	
<b>Cadre réglementaire</b>	
<b>Ligne de partage et contrôles croisés</b>	Les investissements de montant supérieur à 10 000€ passeront dans le cadre du plan bâtiment (mesure 201 du FEADER).
<b>ANNEXE Liste détaillée du matériel ou équipements éligibles Ou notice/formulaire</b>	
<b>Informations complémentaires</b>	

Récap synthétique

**MODALITÉS D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION N°ACTION**

**Dépense subventionnable :**

**Nature de la dépense :**

**Taux de subvention :**

**Bénéficiaires :**

**Conditions d'éligibilité particulières :**

**Base réglementaire :**